



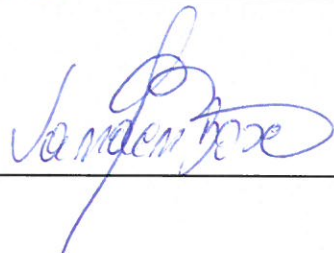
Charte du respect de 50% de temps de jeu

Je soussigné, Correspondant Qualifié du club RFC GREZ-DOICEAU,
matricule 0171 m'engage au nom du club à faire appliquer le respect de
minimum de 50% du temps de jeu de la saison sportive pour chaque joueur
U7 à U21 en activité.

La manifestation de ma volonté se fera d'une manière obligatoirement expresse
par le biais d'une signature manuelle ou électronique.

Fait à GREZ-DOICEAU le 15/01/2018

Lu et approuvé



 **belgianfootball.be**

